

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

CFM CHALLENGE
FFSA

FFSA

FFSA
MONTAGNE

LA POMMERAYE

25, 26 et 27 JUIN 2021

57^e COURSE DE CÔTE



MICHELIN

CroisiEurope

AVON
AMPOURNOUVEAU

Enlèvement

PIRELLI

Le Courrier

DYNAMISM Automobiles
ANGERS & SAUMUR

SUPER U
La Pommeraye



PLUME EAU
VOTRE DISTRIBUTEUR EN MAINE-ET-LOIRE
PROFESSIONNELS & FAMILIAUX

HOP!
MAINE-ET-LOIRE

WWW.COURSEDECOTE-LAPOMMERAYE.FR

Région
PAYS DE LA LOIRE

MAUGES
LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE

Organise le 25,26,27 JUIN 2021 avec le concours de l'ÉCURIE ANJOU

Sous le patronage de POMMERAYE SPORT AUTO.

Une compétition automobile nationale, Participation Etrangère Autorisée.

Dénommée : **57^{ème} Course de Côte de LA POMMERAYE 49**

Cette compétition compte pour :

- le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division
- le Championnat de France de la Montagne série A et B
- le Championnat de France Féminin de la Montagne série A et B
- Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- Le Trophée Championnat de France Groupe ES2SC
- Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- Le Trophée « Lionel REGAL » jeune moins de 22 ans (voiture sport)
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne (voiture production)
- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3



Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE BRETAGNE Pays de la Loire et enregistré à la FFSA sous le numéro xxx en date du ----- 2021,

Organisateur technique

Nom : POMMERAYE SPORT AUTO

Adresse : BP 12 49620 MAUGES SUR LOIRE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr. TATIN JEAN MICHEL.....	Licence n°6575
Commissaires Sportifs	Mme BRUN ISABELLE.....	Licence n° 300920
	Mme HERRAULT MARIE LAURE.....	Licence n° 222632
Directeur de Course	Mr ORTIZ CHRISTOPHE.....	Licence n° 49986
Directeurs de Course Adjoints	Mr SCHÜBLER PIERRE.....	Licence n° 27374
	Mr CHEVEREAU MICHEL.....	Licence n° 2543
Commissaire Technique responsable	Mr PEGOLOTTI SERGE.	Licence n° 6047
Commissaires Techniques adjoints	Mr MENORET SYLVAIN.....	Licence n° 8845
	Mr COURTIN PHILIPPE.....	Licence n° 42190
	Mr GOURDON LUC.	Licence n° 163936
	Mr RATEL Sylvain	License n° 182201
Médecin responsable	Mr. Richard LENEUF	Licence n° 130807
Chargé de la mise en place des moyens	Mr JOLLIVET STEPHANE.	Licence n° 77519
	Mr BERNARD Alain	Licence n° 44748
Chargés des relations avec les concurrents (CS)		
	Mr ISOREZ MICHEL.....	Licence n° 213608
	Mr RIBEIRO DIAZ JOEL.....	Licence n° 181208
Chargé de presse	Mr BALLESTER PHILIPPE.....	Licence n° 54729.
Chargé des Commissaires de route	Mr PAPIN MICHEL.	Licence n° 3288
Chronométrateurs	Mr DURAND JEAN PAUL.....	Licence n° 27683
	Mr NAUROY PHILIPPE.	Licence n° 163037
Observateur	Mr MARAINE JOEL	Licence n° 2717

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le LUNDI 14 JUIN 2021 à 21.00 heures.

Publication de la liste des engagés le LUNDI 21 JUIN 2021 à 21.00 heures.

Vérifications administratives le VENDREDI 25 JUIN 2021 de 17.00 à 19.00 heures et SAMEDI 26 JUIN 2021 de 8.00 à 11.00 Heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications techniques le VENDREDI 25 JUIN 2021 de 17.15 à 19.00 Heures et le SAMEDI 26 JUIN 2021 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 12h00 heures.

Briefing des commissaires le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 12.00 Heures (Structure MOTUL sous la Passerelle)

Essais non chronométrés le à SAMEDI 26 JUIN 2021 à 13.00 Heures

et le DIMANCHE 27 JUIN 2021 de 9.00 à 10.30 Heures.

Essais chronométrés le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 14.30 Heures.

Briefing des pilotes le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 11.30 Heures dans le Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le SAMEDI 26 JUIN 2021 après la seconde montée d'essais chronométrés.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le SAMEDI 26 JUIN 2021 à partir de 17.00 heures.
- 2^{ème} montée le DIMANCHE 27 JUIN 2021 à partir de 10.00 heures.
- 3^{ème} montée le DIMANCHE 27 JUIN 2021 à partir de 14.00 heures.
- 4^{ème} montée le DIMANCHE 27 JUIN 2021..... à partir de 16.00 heures.

Podium Championnat : le DIMANCHE 27 JUIN 2021 à 17.30 heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le DIMANCHE 27 JUIN 2021 à 17.30 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le DIMANCHE 27 JUIN 2021 à 19h00 heures., lieu Club Pilote Parc Concurrents

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 11.00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le VENDREDI 25 JUIN 2021 de 17h à 19h et SAMEDI 26 JUIN 2021 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications techniques le VENDREDI 25 JUIN 2021 de 17h15 à 19h et le SAMEDI 26 JUIN 2021 de 8.00 à 11.00 heures dans la structure Parc Concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : JOLLIVET

Adresse RUE D'ANJOU 49620 LA POMMERAYE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 11.00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le SAMEDI 26 JUIN 2021 à 11.00 heures

Pesage des voitures libre Parc Concurrent le SAMEDI 26 JUIN 2021 de 8h00 à 11h00 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

• 14th Hill Climb off La Pommeraye (Démonstration sans chronométrage)

Une Démonstration est organisée pour les pilotes anglo-saxons de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses Britannique ou Irlandaise.

Ces voitures seront conduites par des pilotes Britanniques ou Irlandais en possession d'une licence et équipé de Hans pour les voitures construites après 1977.

Ces concurrents participeront à la course de côte de La Pommeraye en Démonstration.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

POMMERAYE SPORT AUTO B.P 12 49620 MAUGES SUR LOIRE

jusqu'au LUNDI 10 MAI 2021 à 21h00 heures.

Le montant des droits d'engagement est fixé à 400 € réduit à 285 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur réduits à **235 €** pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE (dont 5 € pour les vérifications techniques, prélevés sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exclusion des pilotes étrangers). Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré de 80 €.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, sans limitation de spectateurs, ce point sera nul et non avenue.)

La liste des pilotes engagés sera disponible sur le site internet du promoteur du CFM et de l'organisateur.

www.pommeraye-sport-auto.org

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans le France auto spécial règlement 2021

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire - POMMERAYE SPORT AUTO

Publicité optionnelle – POMMERAYE SPORT AUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de La Pommeraye a le parcours suivant départ sur la RN 751 arrivé sur la RD 211. La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement Standard.

Départ RN 751 Arrivée RD211

Pente moyenne 5%

Longueur du parcours 2200 mètres

Modalités de retour au départ : sur ordre et conduite du Directeur de

Course. Parc de départ (lieu) Ville de La Pommeraye 49

Parc d'arrivée (lieu) ville de La Pommeraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ les véhicules emprunteront la route RD211 après avoir été mis en pré-grille dans le parc Concurrents

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RN 751

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans la Ville de La Pommeraye

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du JEUDI 24 JUIN 2021

L'organisation et le placement des concurrents seront faits par une équipe de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures.

Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc Concurrents
- pendant les essais et la course au parc départ : Parc Concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Parc Concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : Lieu parc Concurrents de 7 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 06 72 82 93 75

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHR ANGERS Téléphone n° 02 41 35 37 12

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à SAMEDI 26 JUIN 2021 à 11.30 heures Parc Concurrents. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2 ^{ème}	400 €	400 €	260 €	130 €
3 ^{ème}	300 €	300 €	130 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	280 €	280 €		
1 ^{er} jeune	280 €	280 €		

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 27 JUIN 2021 à 19.30 heures

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- Coupes :
- 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
- 1 Coupe à la première Féminine
- 1 Coupe au 1er Jeune
-

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos, ou avec jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué.

Date de réception _____ Convoqué le : _____ à : _____ heure

GROUPE	57ème COURSE DE COTE DE LA POMMERAYE <i>CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE</i> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2e DIVISION <i>Coupe de France de la Montagne</i> ---	N° DE COURSE
CLASSE	26 et 27 JUIN 2021 POMMERAYE SPORT AUTO M. Stephane JOLLIVET BP 12 - 49620 LA POMMERAYE Gsm : 06.83.33.45.93 - Email : pommeraye-sport-auto@wanadoo.fr	(Réservé à l'Organisateur)



DEMANDE D'ENGAGEMENT
ENTRY FORM – NENNUNGSFORMULAR

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – ENTRY CLOSING DATE – NENNUNGSSCHLUSS : 14 JUIN 2021 à 24 heures

CONCURRENT <i>Competitor - Bewerber</i> Nationalité :	N° Licence + Code Ligue & ASA <i>Licence – Lizenz</i>	Adresse : Tel / Gsm: E-mail :
CONDUCTEUR <i>Competitor - Bewerber</i> Nationalité :	N° Licence + Code Ligue & ASA <i>Licence - Lizenz</i>	Adresse : Tel / Gsm : E-mail :
PERMIS DE CONDUIRE : <i>Driving Licence – Führerschein</i> N° :	Date et lieu de délivrance : <i>Date and place - Datum und Ort</i> à : _____ le : _____	

EPREUVE CFM

MARQUE, TYPE & MODELE <i>Make – Marke</i>	ANNEE <i>Year – Jahr</i>	CYLINDREE <i>(cm3)</i>	N° HOMOLOGATION	N° PASSEPORT

Groupe / Group / Gruppe : *Autre / Other*

FC	F2000	N/FN/SP	A/FA	GT SPORT	GTTS	DE	CM/CNF/CN	E2SC	
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Classe / Class / Klasse :

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré de 80 €, dans ce cas les prix en espèces ne seront pas distribués.

Montant de l'engagement :

€

TYPE D'ENGAGEMENT	CFM	CFM-CFM2D	CFM2D	Huis Clos + 80€
Avec publicité de l'organisateur (sans remise)	285	220	220	
CFM-CHALLENGE	235	220	220	
TP National Montagne 66 €	Les TP sont à prendre sur le Site licence de la FFSA. Aucun TP ne peut être délivré par l'organisateur. (Chèque uniquement du montant de l'engagement)			

<p>1. Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation et du passeport aux vérifications techniques est obligatoire, pour les licenciés FFSA.</p> <p>2. Les conducteurs s'engagent sur l'honneur à ne pas recourir au dopage tel que défini par le Comité Olympique International et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.</p> <p>3. Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin. Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la FFSA" et m'engage à les respecter.</p>	<p>1. <i>The homologation's form must be presented at the technical scrutineering</i></p> <p>2. <i>The drivers state on honour that they will not take any doping- or drug-material, as defined by the I O C, and accept possible control by authorized doctors.</i></p> <p>3. <i>I certify that all the informations on this entry form are real, and I declare to have studied the supplementary regulations, as well as the standard regulations and the general prescriptions for hill climb as established by the FFSA and the FIA. I state to respect these regulations.</i></p>	<p>1. Das Homologationsblatt muß bei der technischen Abnahme vorgelegt werden</p> <p>2. Die Fahrer geben ihr Ehrenwort, keine Dopingmittel im Sinne des Internationalen Olympischen Komitees zu verwenden und mögliche Kontrollen durch akkreditierte Ärzte zu akzeptieren.</p> <p>3. Ich bescheinige die Richtigkeit der Angaben im vorliegenden Formblatt. Weiterhin erkläre ich, von dem Reglement Kenntnis genommen zu haben, sowie von dem standard Reglement wie auch von den generellen Vorschriften der Bergrennen von der FFSA und der FIA. Ich verpflichte mich, das Reglement zu respektieren.</p>
---	--	---

Fait à / Signed at / Ort : _____ le / on / den : / / 2021

Signature du concurrent – *Signature of the competitor*
Unterschrift des Bewerbers

Signature du conducteur- *Signature of the driver*
Unterschrift des Fahrers

SIGNATURE ORIGINALE MANUSCRITE

SIGNATURE ORIGINALE MANUSCRITE

AUTORISATION DE PRET DU VEHICULE :

(à remplir par le propriétaire du véhicule)

Je soussigné, _____, autorise le conducteur à utiliser le véhicule ci-dessous :

Marque :

Modèle :

Signature :

Personnes habilitées à représenter le concurrent :
Representative of the entrant / Beauftragter des Bewerber

M.

Chèque des prix libellé au nom de :
Prize chek at name of / Preisgeldanweisung auf den Namen von

Personne habilitée à retirer le chèque :
Name of the person entitled to get the chek / Bevollmächtigte Person zur Aushändigung des Schecks

M.

VISA DE AUTOMOBILE CLUB NATIONAL - VISA FROM THE ASN - GENEHMIGUNG DES ASN

Pour les concurrents étrangers / *For foreign competitors / Für Ausländische Teilnehmer*

IMPORTANT - IMPORTANT – WICHTIG

Heure de vérification souhaitée
Time you wish for the scrutineering / Zeit der Abnahme Sie wünschen

Le _____ à _____ H

Vérifications possibles vendredi après-midi
Scrutineering possible Friday afternoon
 Abnahme möglich am Freitag Nachmittag

OUI/YES/JA

NON/NO/NEIN

A PROPOS DU CONDUCTEUR / About the Driver / Was den Fahrer anbelangt :

Combien de fois avez-vous participé au championnat ?

How many times have you taken part? _____ Années - Years - Jahre _____

Wie viel Mal haben sie an dieser Meisterschaft teilgenommen?

Date de naissance : / /

PROFESSION / Profession / Beruf :